

Déclaration liminaire de SUD Education
CAPD du vendredi 25 mars 2011

SUD éducation tient tout d'abord à réaffirmer son opposition aux réformes successives qui mettent en péril le service public et laïque d'éducation Nationale.

Les personnels sont désormais maltraités durant toute leur vie professionnelle : d'une difficile entrée dans le métier, sans formation, à une retraite retardée, en passant par un droit à mutation entravé.

SUD Éducation défend l'idée et le principe d'un droit à la mobilité choisie et volontaire pour tous les personnels, dans le cadre d'un mouvement national aux règles transparentes et identiques pour toutes et tous. La situation actuelle est toute autre : il est de plus en plus difficile pour nos collègues d'obtenir une mutation dans le cadre du mouvement inter, et il en est de même au niveau intra pour obtenir un poste fixe et de bonnes conditions de travail.

Pour la rentrée 2011, seuls 29.2 % des professeurs des écoles qui ont demandé à changer de département ont obtenu une mutation alors qu'il y a quelques années, le ministère annonçait que la mobilité serait améliorée.

Les raisons de cette remise en question du droit à muter sont les suppressions massives de postes et le développement des postes à profil.

D'autre part, SUD éducation souhaite informer la CAPD des soucis de remplacement à l'occasion du stage qu'il a organisé à Clermont-Ferrand ces 24 et 25 mars.

Notre stage a pu se tenir mais, la façon dont cela s'est passé, soulève quelques problèmes.

Les suppressions de postes entraînent un manque crucial de remplaçants, ce qui nous fait craindre que la nécessité de service soit de plus en plus souvent opposée à l'autorisation d'absence pour stage syndical.

Pour organiser les remplacements, nous comprenons qu'il y ait des règles de priorité comme remplacer d'abord dans les plus petites écoles ou là où il y a le plus d'absents. Mais les priorités ordonnées selon le motif de l'absence, en considérant par exemple, qu'on ne remplace un enseignant en stage syndical que si tous les autres absents sont remplacés, cela est inacceptable.

- C'est inacceptable parce que c'est illogique : en ayant prévenu un mois à l'avance, ne pas savoir le mercredi soir si un collègue va être remplacé le jeudi et le vendredi parce que le jeudi matin un autre collègue d'une autre école sera peut-être malade c'est invraisemblable et cela complique l'organisation des équipes et l'information des élèves et de leurs parents. Si le nombre de remplaçants est insuffisant pour palier toutes les absences, qu'est-ce que cela change qu'en fin de compte il manque un enseignant ici ou ailleurs ?

- C'est inacceptable parce que c'est injuste : cela pénalise des équipes et surtout des élèves qui ne sont pour rien dans le motif de l'absence.

Mais que ces propos sur les priorités relatives des remplacements de telles et telles absences ne fasse pas oublier que ce sont les politiques ineptes de réduction du nombre de fonctionnaires qui sont responsables de ces situations où il faut choisir quelles classes vont pouvoir bénéficier d'enseignants remplaçants. Il y a là une faute lourde de la haute administration du Ministère de l'Éducation Nationale. Il est de la responsabilité de tous ceux qui constatent une telle faute de faire en sorte qu'elle ne se reproduise pas. Et la solution n'est certainement pas à chercher du côté de la destruction encore un peu plus poussée de la préparation au métier (en envoyant encore un peu plus tôt les stagiaires seuls devant les élèves), ni du côté de la limitation des droits syndicaux de chaque salarié. Il est de votre responsabilité d'obtenir la création d'un nombre suffisant de postes dans le département pour que les pénuries de remplaçants ne se reproduisent plus à l'avenir.